

Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC - catégorie SM

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie SM du Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de début de la catégorie :	3 avril 2023	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 30 juin 2024 :	424 167 654 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc. avec les sous-conseillers en valeurs AllianceBernstein Canada, Inc. et Canso Investment Counsel Ltd.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	Sans objet, pas de parts en circulation	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
		Placement minimal :	À la discrétion de Gestion d'actifs CIBC inc.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des obligations de gouvernements et de sociétés du Canada dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au moins un an et qui ont reçu une note d'au moins « B » de DBRS Limited ou une note équivalente. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du fonds au moment de l'achat des titres des émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2024. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2024)

Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans, septembre 2024	4,0 %
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans, septembre 2024	2,9 %
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2033/12/01	1,8 %
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2034/06/01	1,6 %
Province de Québec, 3,50 %, 2048/12/01	1,6 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2046/12/02	1,6 %
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2051/12/01	1,5 %
Province de l'Ontario, 2,15 %, 2031/06/02	1,3 %
Province de l'Ontario, 3,50 %, 2043/06/02	1,3 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 6Z, 3,00 %, 2026/06/02	1,2 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	18,8 %
Nombre total de placements : 524	

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2024)

Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	31,6 %
Obligations de sociétés	27,4 %
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	22,4 %
Obligations en devises	10,9 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	3,7 %
Contrats à terme standardisés – Titres à revenu fixe	2,9 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,9 %
Obligations supranationales	0,5 %
Trésorerie	-0,3 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie SM du fonds, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

L'information sur le rendement annuel n'est pas connue puisque au 30 juin 2024, il n'y avait pas de parts de catégorie SM du fonds en circulation.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

L'information sur le meilleur et le pire rendement sur 3 mois n'est pas connue puisque au 30 juin 2024, il n'y avait pas de parts de catégorie SM du fonds en circulation.

RENDEMENT MOYEN

L'information sur le rendement moyen n'est pas connue puisque au 30 juin 2024, il n'y avait pas de parts de catégorie SM du fonds en circulation.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent un revenu modérément plus élevé que celui des instruments du marché monétaire; et
- recherchent un placement à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie SM du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de catégorie SM du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'administration fixes, des frais d'exploitation non compris dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) et des frais d'opération. Les frais de gestion annuels de la catégorie SM correspondent à 0,15 % et les frais d'administration fixes correspondent à 0,02 % de la valeur de la catégorie. Les coûts du fonds et les frais d'opération ne sont pas encore connus étant donné que, en date du dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds, aucune part de catégorie SM n'était en circulation.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie SM.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863),
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.